

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du mardi 2 février 2021

Date de convocation : 27 janvier 2021 - Date d'affichage : 27 janvier 2021

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 32

L'an deux mille vingt et un, le deux février à 21h, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE	:	Anne HERY, Bernard TEXIER, Catherine DALL'ALBA, Philippe BAY, Patrick TRINQUIER, Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS	:	Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON
SENLISSÉ	:	Claude BENMUSSA
SAINT FORGET	:	Jean-Luc JANNIN
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Dominique MENARD, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON

POUVOIRS

CHEVREUSE	:	Béatrice COUDOUEL donne pouvoir à Mme DALL'ALBA
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR donne pouvoir à Jean-Luc JANNIN
LE MESNIL ST DENIS	:	Eric LE LANDAIS donne pouvoir à Pascal EGEE Anne GUILLOUX donne pouvoir à Bertille BONNAIN
LEVIS ST NOM	:	Yves MAGNE donne pouvoir à Anne GRIGNON
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique JOURDEN donne pouvoir à Dominique BAVOIL Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Dominique MENARD

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE	:	Béatrice COUDOUEL
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR
LE MESNIL ST DENIS	:	Christelle LANTOINE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX
LEVIS ST NOM	:	Yves MAGNE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc JANNIN

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du PV du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020
3. Projet de Délibération 2021.01.01 – Séance Conseil Huit Clos
4. Projet de Délibération 2021.01.02 – Délégués aux Commissions
5. Projet de Délibération 2021.01.03 – Règlement intérieur
6. Projet de Délibération 2021.01.04 – Pacte de Gouvernance
7. Projet de Délibération 2021.01.05 – FPIC - Répartition de principe
8. Projet de Délibération 2021.01.06 – Budget - DOB
9. Questions diverses

Mme GRIGNON, Présidente, ouvre la séance du Conseil à 21h10.

La Présidente remercie les délégués communautaires pour leur présence et la commune du Mesnil Saint Denis pour leur accueil.

La Présidente procède à l'appel nominatif des 35 Conseillers communautaires (24 présents et 8 pouvoirs, soit 32 votants).

Dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, le quorum est toujours de 12 délégués (1/3 des membres présents), le Conseil peut donc valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Luc JANNIN est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire précédent

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 décembre 2020, envoyé préalablement aux Conseillers pour validation, n'a pas fait l'objet de demandes de correction et est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021.02.01 – Séance à huis clos

Compte tenu du couvre-feu applicable à partir de 18h et l'impossibilité d'accueillir davantage de personnes dans la salle du Conseil que les délégués présents, la Présidente propose de tenir le Conseil Communautaire à huis clos.

Elle précise que cela est possible en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil municipal peut siéger à huis clos si une demande est formulée en ce sens par le maire ou par trois conseillers municipaux. Le conseil municipal statue sur cette proposition sans débat à la majorité des membres présents ou représentés. Cette disposition de l'article L.2121-18 est applicable aux intercommunalités.

Aussi, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue du Conseil Communautaire d'aujourd'hui dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la Présidente demande la réunion à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de tenir la séance du Conseil Communautaire du mardi 2 février 2021 à huis clos.

Délibération 2021.02.02 – Désignation des délégués aux commissions de la CCHVC

La Présidente précise que chaque Conseil communautaire peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former. Elle rappelle que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des élus municipaux des communes membres. Ces commissions peuvent être saisies sur toute question relative à des questions stratégiques ou des problématiques sur les orientations du projet de territoire et des politiques publiques de la communauté.

La Présidente rappelle la répartition des missions dont sont chargées les vice-présidents et la constitution des 8 commissions communautaires qui en découlent :

- Mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels, animées par M Jean-Luc JANNIN et Mme Valérie PALMER
- Environnement animée par M Olivier BEDOUELLE
- Transports et mobilité animée par M Olivier BEDOUELLE
- Liaisons douces et mobilités actives animée par M Alain SEIGNEUR
- Développement économique et innovation - Tourisme, animée par Christophe BUHOT
- Vidéoprotection - sécurité - numérique animée par M Pascal HAMON
- Très haut débit fixe et mobile animée par M Claude BENMUSSA
- Sport, culture et communication animée par M Cédric CHAUVIERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents ou représentés,

ACTE les candidatures des délégués communaux nommés ci-après ;

DESIGNE comme délégués des commissions thématiques de la CCHVC les délégués suivants :

Commission Mutualisation

Catherine DALL'ALBA, Didier EMERIQUE, Laurent BERNARD, Christophe THIBAUT (Suppl), Didier ROGER, Denis METZGER, Valérie PALMER, Bertille BONNAIN, Didier BURNEL (Suppléant), Jean-Marc BRUISSON, Thierry MARNET, Norbert GUADAGNIN, Emmanuèle MATEO, Claude BENMUSSA, Marie-Philomène TAVARES, Marc GOURDON, Jean Luc JANNIN, Dominique MENARD

Commission Environnement

Caroline FRICKER-CAUSSE, Catherine BILLET, Lucas GONIAK, Mathieu BONNET (Suppl), Ninon SEGUIN (Suppl), Caroline VERGNE, Françoise NGUYEN DINH, Jean-Jacques FILLOT, Catherine LEPRETRE, Elisabeth MARTIN, Hermegildo MENDES MARQUES, Véronique DEZ (Suppléant), Stéphane JOST, Emmanuèle MATEO, Nadège COLIN, Olivier BEDOUELLE, Marc THIBAUT, Valérie PERIS-LACROIX.

Commission Transports et mobilité

Laurence CLAUDE-LEROUX, Philippe BAY, Violette CONTE, Catherine BILLET (Suppl), Jean-Philippe MONNATTE (Suppl), Sylvain BERTHON, Guy DUVOCHEL, Christophe BUHOT, Gilles ROUBION, Hélène BATT FRAYSSE, Anne GUILLOUX (suppléant), Valérie ALLEAUME, Michel BEAUCAMP, Olivier BEDOUELLE, Tiziano PUPPINI, Frédérique VAUSSELLE, Dominique BAVOIL

Commission Liaisons douces et mobilités actives

Bernard LAURENT, Bernard TEXIER, Sébastien CATTANEO, Laure ARNOULD (Suppl), Stéphane CHUBERRE (Suppl), Thierry LEFEVRE, Alain SEIGNEUR, Ghyslaine WOLFF, Valérie PALMER, Eric LANDA, Pascal EGEE, Sylvie LEGRAND, Gilles ROUBION (suppléant), Valérie ORAIN, Pascal HAMON, Claude HELIE, Dionisia LEROUX, Lauri BOUNATIROU

Commission Développement économique et innovation - Tourisme

Didier EMERIQUE, Jean-Philippe MONNATTE, Philippe BAY, Béatrice COUDOUEL (Suppl), Colette MAVIER, François-Xavier PANTANACCE, Patrick ROSER, Christelle LANTOINE, Lionel CUIR, Véronique DEZ, Christophe BUHOT, Yves MAGNÉ, Alexandra BLANCHARD DE LA BROUSSE, Lauri BOUNATIROU, Agnès BOSDARROS

Commission Vidéoprotection - sécurité - numérique

Lucas GONIAK, Patrick TRINQUIER, Yvonne COMMO, Laurence CLAUDE-LEROUX (Suppl), Michaela DIMITRIU (Suppl), Thierry LEFEVRE, Jean-Jacques FILLOT, Eric LANDA, Jean-Marc BRUISSON, Thierry MARNET, Jérémy HERVÉ, Sylvie ROUET (suppléant), Pascal HAMON, Céline HALLEMAN, Lauri BOUNATIROU, Jean-Luc JANNIN, Pierre-Louis VERNISSE

Commission Très haut débit fixe et mobile :

Patrick TRINQUIER, Sarah FAUCONNIER, Yvonne COMMO, Jérémy GIELDON (suppl), Laurence CLAUDE-LEROUX (suppl), Olivier ISSALY, Denis METZGER, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Stéphanie CATALAN, Pascal HAMON, Claude HELIE, Claude BENMUSSA, Jean Luc JANNIN

Commission Sport, culture et communication

Pierre GODON, Stéphane CHUBERRE, Sylvain LEMAITRE, Mathieu BONNET (suppl), Ninon SEGUIN (suppl), Gaëlle DIZENGREMEL, Stéphanie VARIN GAHREN, Anne BRUNEL, Catherine LEPRETRE, Sylvie ROUET, Thierry LEPOULTIER, Cédric CHAUVIERRE, Delphine HILBERT, Fabrice LEDORMI, Claire COLIN, Arnaud LEROY, Delphine REAU, Isabelle GAUTHERON, Myriam SCHWARTZ, Jacques CAOUS (suppl)

Délibération 2021.02.03 – Adaptation du nouveau règlement intérieur

La Présidente explique que suite aux élections, il est nécessaire de renouveler notre règlement intérieur afin de compléter ou de préciser les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle précise que le précédent RI n'a été modifié que légèrement, notamment l'article 2 – Convocations et l'article 12 – Commissions. L'article 2 concerne l'envoi obligatoire des convocations par voie électronique et l'information systématique des conseillers municipaux, conformément à la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité ». Pour l'article 12, il est proposé de retirer les commissions citées de manière nominative, ces dernières faisant déjà l'objet d'une délibération spécifique prise dès que nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE de renouveler son règlement intérieur afin de compléter ou de préciser les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Délibération 2021.02.04 – Pacte de Gouvernance

La Présidente expose au Conseil que l'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, la présidence de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement public.

La Présidente indique aux Conseillers que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du Pacte de Gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

La Présidente énumère à l'assemblée ce que le Pacte de Gouvernance peut prévoir.

Le Conseil communautaire est ensuite appelé à débattre, puis à se prononcer sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir débattu :

REFUSE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'élaboration d'un Pacte de gouvernance.

Délibération 2021.02.05 – Répartition de principe du FPIC 2021

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la répartition de droit commun du versement entre l'EPCI et ses communes membres s'effectue en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

Le Conseil Communautaire peut choisir une répartition totalement libre par une délibération concordante du Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois à compter de l'information du Préfet,

- soit prise à l'unanimité,
- soit statuant à la majorité des 2/3 avec l'accord de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres dans les deux mois qui suivent la délibération de l'EPCI, l'absence de délibération vaut accord.

Le Bureau, lors de sa réunion du 26 janvier 2021, a décidé, comme en 2017, 2018, 2019 et 2020, de proposer au Conseil Communautaire la répartition suivante :

- ✓ 2/3 du montant global du FPIC 2021 à la charge de la CCHVC ;
- ✓ 1/3 du montant global du FPIC 2021 à la charge des communes membres.

Dominique BAVOIL observe que cette répartition n'est pas immuable et que dans le futur la commission finance devrait faire une proposition pour confirmer ou infirmer la clé de répartition actuelle.

La Présidente précise que c'est en effet possible, à condition d'évoquer le sujet avec une année d'avance afin de ne pas déstabiliser les budgets (inter)communaux de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, la répartition du FPIC 2021 :

- ✓ 2/3 du montant global du FPIC 2021 à la charge de la CCHVC ;
- ✓ 1/3 du montant global du FPIC 2021 à la charge des communes membres.

Délibération 2021.02.06 – DOB 2021

La Présidente expose qu'au vu du CGCT et la loi NOTRe le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Elle précise que ce ROB 2021 a été présenté et validé par les membres du Bureau en date du 26 janvier 2021.

Le ROB, porté préalablement à la connaissance des Conseillers communautaires par voie dématérialisée, fait ensuite l'objet d'une présentation en séance par la Présidente. Lors de cette présentation, les conseillers sont invités à intervenir.

Ensuite, la Présidente propose au Conseil de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021,
- APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire qui lui a été présenté.

Questions diverses

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h50.



Anne GRIGNON
Présidente